



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
12 novembre 2019
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2020
3-6 février 2020, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2019
(3-6 septembre 2019, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	2
II. Dialogue structuré sur le financement du PNUD	6
III. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	7
IV. Évaluation	7
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	8
V. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	13
VI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	14
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	15
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
VIII. Questions financières, budgétaires et administratives	17
IX. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	19
X. État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	20
XI. Méthodes de travail du Conseil d'administration	23
XII. Visites sur le terrain	23
XIII. Questions diverses	24



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 6 septembre 2019.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2019 (DP/2019/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2019 (DP/2019/24). Il a également approuvé son projet de plan de travail annuel pour 2020 (DP/2019/CRP.2) et le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2020.
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2019 figurent dans le document publié sous la cote DP/2020/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.
4. Dans sa décision 2019/23, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2020 :

Première session ordinaire :	du 3 au 6 février 2020
Session annuelle :	du 1 ^{er} au 5 juin 2020
Deuxième session ordinaire :	du 31 août au 4 septembre 2020

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur

5. Dans son discours à l'intention du Conseil d'administration (disponible sur le [site Web du Conseil](#)), l'Administrateur du PNUD a mis l'accent sur quatre grands volets : a) la manière dont le PNUD impulsait des changements en profondeur grâce à l'intégration ; b) son rôle croissant s'agissant d'aider les pays à affecter des capitaux publics et privés au financement des objectifs de développement durable ; c) la façon dont il continuait de renforcer et d'améliorer l'efficacité de sa base institutionnelle – finances, ressources humaines et modèle d'activité ; et d) les efforts déployés pour aider les pays à tirer parti de la révolution numérique.
6. Le PNUD travaillait de manière plus intégrée à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du triptyque aide humanitaire, développement et paix. Il s'appuyait pour cela sur une approche systémique établissant des liens entre les enjeux de différents secteurs et domaines thématiques et mettait à contribution la créativité et le savoir-faire de l'ensemble de la société pour élaborer des solutions. Ces efforts d'intégration comprenaient quatre axes de travail : a) élaboration de programmes relevant du « PNUD nouvelle génération » ; b) données et analyses ; c) financement ; et d) innovation et apprentissage. Ces éléments représentaient les pièces manquantes rendant possible une approche axée sur l'ensemble du Programme 2030, en associant des approches et des outils différents, par exemple l'intégration, l'accélération et le soutien aux politiques, l'indice de pauvreté multidimensionnelle, l'indice de développement humain, le nouveau pôle sectoriel de financement et la force collective des initiatives phares et des laboratoires d'accélération du PNUD.
7. Le pôle sectoriel de financement du PNUD aidait les gouvernements à obtenir davantage de financements et de capitaux privés pour la réalisation des objectifs de développement durable. Les initiatives du PNUD visaient à aider les pays à mener des évaluations de financement du développement, à accroître le recouvrement de l'impôt et à lever des fonds pour la conservation de la vie sauvage et la protection des habitats grâce à l'initiative The Lion's Share, par exemple. Le PNUD encourageait l'adoption

de normes de bonnes pratiques définies dans le cadre de son initiative « SDG impact » pour encadrer la manière dont les investisseurs et les entreprises géraient et mesuraient l'incidence de leurs contributions par rapport aux objectifs de développement durable. Il mettait à disposition des cartes d'investissement pour identifier les possibilités et les conditions d'investissement favorisant la réalisation de ces objectifs dans les marchés et secteurs cibles. SDG Impact était un bon exemple de l'intensification de la collaboration entre le PNUD et le secteur privé dans le but d'harmoniser les priorités du secteur avec les plans des gouvernements pour la réalisation des objectifs de développement durable.

8. Le renforcement de la base institutionnelle du PNUD restait une priorité. Le PNUD avait rétabli la stabilité financière, en parvenant à équilibrer le budget institutionnel pour la deuxième année consécutive, et avait gagné en efficacité, avec 87 % du montant total des dépenses qui était affecté aux activités relatives aux programmes. En 2018, pour la quatorzième année consécutive, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU avait émis une opinion sans réserve sur les comptes du PNUD. Le PNUD prenait des mesures pour améliorer sa performance en matière d'audit et de contrôle en s'appuyant sur les constatations de l'auditeur et déployait des efforts en vue d'appliquer les principes de transparence et de responsabilité grâce au renforcement de la fonction d'évaluation. Entre-temps, la stratégie « People for 2030 » contribuait à faire du PNUD un lieu de travail plus soucieux de la famille, où la parité des sexes était l'une des principales priorités. Cette stratégie visait à rendre l'environnement de travail au PNUD plus inclusif, plus respectueux et exempt de préjugés ou de harcèlement. Le PNUD avait fait d'importants progrès dans la lutte contre le harcèlement sexuel et avait instauré, en collaboration avec le Bureau de l'Ombudsman, un nouveau programme pilote afin de mettre en place des facilitateurs du respect sur le lieu de travail dans 25 bureaux de pays.

9. En 2018, les contributions au PNUD avaient augmenté dans toutes les catégories de financement. Toutefois, le déséquilibre entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources persistait. L'Administrateur a demandé aux membres du Conseil d'administration et aux observateurs d'augmenter leurs contributions prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base car il s'agissait du moyen le plus sûr de faire en sorte que l'organisation puisse s'acquitter de son mandat. Le PNUD continuait d'élargir son réseau de partenaires et de diversifier sa base de financement, notamment avec les institutions financières internationales, aussi bien à des fins de collaboration financière que non financière. De même, le financement commun était de plus en plus pertinent. Le PNUD demeurait attaché à une utilisation des ressources qui soit efficace et efficace, y compris en élargissant la portée et l'ampleur des services opérationnels au niveau des pays et en cherchant à mettre en place de meilleures pratiques de fonctionnement, grâce notamment au Groupe des innovations institutionnelles des Nations Unies.

10. Le PNUD avait commencé à mettre en œuvre sa stratégie numérique et avait nommé un nouveau Directeur du numérique. Il était en train de transformer ses systèmes de gestion et ses programmes afin de mieux répondre aux défis actuels et aux possibilités futures. Le Conseil d'administration et le PNUD auraient l'occasion d'examiner les progrès, les lacunes et les perspectives d'avenir lors de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, à la session annuelle de 2020.

Déclarations prononcées au nom d'un groupe régional ou d'un pays

11. Les membres du Conseil d'administration ont salué le rôle du PNUD en matière d'appui aux efforts nationaux pour atteindre le développement durable et les objectifs associés, conformément aux priorités définies par les pays. Ils ont prié le PNUD et le système des Nations Unies pour le développement de continuer de promouvoir la

transparence et l'application du principe de responsabilité dans la mise en œuvre des résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale et de continuer à renforcer le dialogue entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement, notamment par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

12. Un groupe de délégations a souligné que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions restait la priorité absolue et était indispensable à la réalisation du Programme 2030. Il a souligné que le financement des activités de base était nécessaire à l'exécution du Plan stratégique pour la période 2018-2021. À cet égard, il a demandé aux États Membres d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) en vue de favoriser les avancées vers la réalisation du Programme 2030. Ce groupe a souligné qu'en 2018, les contributions des pays en développement au PNUD s'étaient élevées à plus d'un milliard de dollars ; les délégations ont invité le PNUD à donner une plus grande visibilité aux fonds provenant de pays en développement.

13. Un autre groupe de délégations a souligné que le PNUD devait rester à l'avant-garde de l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable. Malgré les progrès réalisés, de nombreux pays étaient à la traîne, en particulier les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement. À cet égard, certaines délégations ont souligné l'importance de l'examen des bureaux multipays. Le groupe a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour faire face aux catastrophes naturelles et aider les petits États insulaires en développement à se préparer aux catastrophes avant qu'elles ne frappent. Notant que le financement des objectifs de développement durable était crucial pour le succès du Programme 2030, il a invité le PNUD et les entités des Nations Unies à participer activement à l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa de 2019. Il a félicité le PNUD des progrès accomplis dans le cadre de son Plan stratégique et l'a encouragé à en utiliser l'examen à mi-parcours pour faire le point sur les lacunes, les difficultés et les possibilités qui se présentaient.

14. D'autres membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à poursuivre ses efforts pour élargir sa base de donateurs afin de pouvoir s'appuyer sur des financements viables et à long terme, tout en mettant en garde contre la dépendance excessive vis-à-vis des autres ressources et des fonds du secteur privé, mais également contre la concurrence existant entre les entités des Nations Unies s'agissant d'attirer des financements. Néanmoins, le secteur privé avait un rôle important à jouer dans le financement des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de l'initiative SDG Impact, que le PNUD devrait continuer à mettre en œuvre afin de créer un environnement propice à l'obtention de fonds venant du secteur privé. Les délégations se sont félicitées que le PNUD ait consacré 87 % de ses dépenses à l'exécution des programmes en 2018 et l'ont encouragé à continuer d'optimiser et de rationaliser ses dépenses institutionnelles. Dans l'ensemble, le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources restait un sujet de profonde préoccupation pour les membres du Conseil d'administration, qui ont souligné l'importance d'obtenir des contributions prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base afin que le PNUD puisse s'acquitter de son mandat.

Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD

Financement des objectifs de développement durable

15. Le Conseil d'administration a tenu son troisième dialogue interactif de l'année 2019, ce qui a permis à ses membres de s'entretenir avec l'Administrateur, les hauts fonctionnaires et les invités du secteur privé concernant l'offre de développement du PNUD par rapport aux objectifs de son Plan stratégique pour 2018-2021. Le

financement des objectifs de développement durable était le sujet principal. Les discussions étaient axées sur deux questions du Plan stratégique pour 2018-2021 : *Quels résultats voulons-nous obtenir ? Que voulons-nous faire du PNUD ?* – concernant le rôle du PNUD dans le financement des objectifs de développement durable.

16. Le Président du Conseil d'administration, également Représentant permanent de la République de Corée, s'est joint à l'Administrateur du PNUD et aux directrices du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer pour participer au dialogue interactif avec des invités du secteur privé, parmi lesquels la Directrice générale d'EcoCash (Zimbabwe), le Directeur général d'iKure (Inde) et la Présidente du conseil de Summa Equity (Suède).

17. Les membres du Conseil d'administration ont déclaré que le système des Nations Unies pour le développement et le PNUD avaient un rôle central à jouer dans la mobilisation de fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il était essentiel d'établir des partenariats, avec les gouvernements, les institutions financières internationales, les institutions de financement du développement et le secteur privé. Les objectifs de développement durable ne pouvaient être atteints sans la contribution du secteur privé. Le PNUD avait une solide expérience en matière de collaboration avec le secteur privé et d'assistance aux gouvernements pour créer un environnement plus favorable afin que les entreprises puissent percevoir la valeur de possibilités d'investissement qui soient à la fois rentables et axés sur les objectifs de développement durable. L'initiative SDG Impact et les laboratoires d'accélération du PNUD représentaient les outils nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et mobiliser des fonds du secteur privé. Il était nécessaire de créer des institutions fortes et transparentes et une infrastructure qui appuie la transformation durable, l'investissement privé et l'innovation. L'innovation était essentielle et le PNUD devait continuer d'étudier des moyens de mettre à profit la puissance de la technologie et la révolution numérique afin de sensibiliser aux objectifs de développement durable et de mobiliser des ressources, en situation de crise comme en temps normal et aux niveaux mondial, régional et national. L'Équipe spéciale du Secrétaire général chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable devait continuer à étudier les solutions technologiques de pointe pour parvenir au développement durable.

18. Le rôle des femmes était fondamental pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il existait un lien évident entre l'égalité des sexes et la diversité, la rentabilité et la durabilité. De même, il était impossible de parvenir à la réalisation des objectifs de développement durable sans s'attaquer à la question pressante des changements climatiques. Toute stratégie visant à atteindre les objectifs, y compris la création et la recherche de solutions de financement, devait d'abord être analysée par le prisme du genre et des changements climatiques, deux questions qui étaient intimement liées. Le PNUD devrait travailler avec des sociétés privées pour concevoir des stratégies d'investissement tenant compte de la perspective de genre et continuer à collaborer avec les compagnies d'assurances privées pour lutter contre les risques, en particulier ceux qui menacent les femmes, les populations vulnérables et les petits États insulaires en développement, notamment en raison des changements climatiques. Le PNUD devrait collaborer avec le secteur privé pour aider les entreprises à aligner leurs portefeuilles sur les dispositions de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi qu'avec le secteur public afin de créer des lois et des politiques qui permettent aux femmes de participer et d'agir. Aux fins de la mobilisation de fonds pour les objectifs de développement durable, le PNUD devrait définir son créneau et tenir compte des enseignements tirés de mécanismes existants afin d'assurer la complémentarité, notamment ceux du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et du Pacte mondial, et être en mesure, à l'avenir, de démontrer clairement les liens entre les ressources et les résultats.

II. Dialogue structuré sur le financement du PNUD

19. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et la Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD ont présenté l'examen annuel de la situation financière de 2018 (DP/2019/26), les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière de 2018 (DP/2019/26/Add.1) et le dialogue structuré sur le financement des résultats des activités du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 (DP/2019/27).

20. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des améliorations constantes apportées à la présentation et à la structure des rapports sur le dialogue structuré sur le financement et ont encouragé le PNUD à inclure davantage d'analyses qualitatives à l'avenir. Ils ont accueilli avec satisfaction l'amélioration de la transparence et la possibilité de pouvoir examiner la répartition des financements dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources au niveau des produits. Ils se sont félicités de la possibilité de débattre des difficultés de financement rencontrées par le PNUD dans ses travaux de prévention des conflits. Les membres du Conseil d'administration ont souhaité connaître les régions et les programmes ciblés par le PNUD pour relever ce défi de financement et ont voulu savoir de quelle manière la stratégie globale de financement pour la prévention des conflits était liée aux engagements mutuels du pacte de financement visant à diriger les financements de qualité vers les domaines sous-financés des cadres de coopération. Ils ont reconnu l'importance des fonds venant du secteur privé et des institutions financières internationales ainsi que la nécessité de mettre en place des partenariats novateurs pour le développement durable et le financement. Ils ont apprécié les mesures claires et concrètes prises par le PNUD pour améliorer les échanges avec le Conseil d'administration concernant les résultats du Plan stratégique et les problèmes de financement. Ils ont également demandé des précisions sur les changements complémentaires auxquels ils devaient s'attendre, notamment sur une stratégie de financement plus détaillée pour le secteur privé, allant au-delà des contributions aux ressources de base et qui devrait tenir compte des exemples de financement commun et des partenariats avec les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale. Les rapports futurs devraient inclure une analyse des justifications et des répercussions de l'ensemble des dépenses de programme, ainsi qu'une analyse de la mise en œuvre des engagements collectifs et propres à chaque entité pris dans le cadre du pacte de financement. Il a été demandé au PNUD de rendre compte au Conseil d'administration de la redevance de 1 % au titre de la coordination dans son rapport annuel et d'indiquer de quelle manière elle affecterait le financement global. Il a été noté que le coût de la collaboration avec le PNUD s'élevait à 97 millions de dollars en 2018, dont 60 % avaient été financés par les gouvernements nationaux ; il était important de mobiliser des fonds provenant d'autres sources et de redoubler d'efforts pour renforcer les capacités institutionnelles locales.

21. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a réaffirmé l'engagement du PNUD en faveur de la mise en œuvre du pacte de financement. Le PNUD appliquait la redevance de 1 % au titre de la coordination et rendrait compte de son incidence sur l'ensemble du portefeuille de financement. Concernant l'établissement de rapports sur le pacte de financement, le PNUD collaborerait avec d'autres organismes des Nations Unies afin de formuler une approche et une méthodologie plus harmonisées pour rendre compte des avancées au Conseil d'administration. Le PNUD continuerait de développer ses activités sur le financement des objectifs de développement durable, notamment en attirant des investissements privés destinés à chaque secteur de ces objectifs. Le PNUD espérait devenir une base solide pour le financement des objectifs, notamment avec des partenaires comme le FENU. Concernant la prévention des conflits, la nouvelle configuration du Bureau de

gestion des crises permettrait au PNUD de jouer un rôle plus visible au sein des efforts collectifs déployés par l'ensemble du système des Nations Unies et des organismes extérieurs pour parvenir à une paix durable.

22. La Directrice du Bureau de gestion des crises du PNUD a déclaré que les chefs d'équipes nouvellement recrutés au sein du Bureau et du Réseau mondial pour les politiques avaient commencé à diriger leurs portefeuilles respectifs et que le PNUD était prêt à fournir des informations actualisées au Conseil d'administration sur ses travaux de prévention des conflits, y compris dans les domaines sous-financés, et ce dans les mois à venir.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/18](#) relative au dialogue structuré sur le financement du PNUD.

III. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

24. L'Administrateur associé par intérim du PNUD a présenté les trois programmes de pays devant être approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que les prolongations de deux programmes de pays. La Directrice du Bureau régional pour l'Afrique et le Directeur du Bureau régional pour les États arabes ont présenté en détail les programmes de pays pour l'Angola, le Libéria et la Sierra Leone ainsi que la première prolongation d'un an du programme de pays pour Madagascar et la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen.

25. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision [2014/7](#), les descriptifs de programme de pays pour : l'Angola ([DP/DCP/AGO/4](#)), le Libéria ([DP/DCP/LBR/3](#)) et la Sierra Leone ([DP/DCP/SLE/4](#)).

26. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour Madagascar, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et a approuvé la quatrième prolongation du programme de pays pour le Yémen pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document [DP/2019/28/Rev.1](#).

IV. Évaluation

27. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté la politique d'évaluation révisée du PNUD ([DP/2019/29](#)) et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté la réponse de l'administration à la politique d'évaluation révisée.

28. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu l'action essentielle du Bureau indépendant d'évaluation et se sont félicités de la révision de la politique d'évaluation du PNUD. Ils ont souligné que le PNUD et le Bureau devaient prendre des mesures fortes pour se montrer à la hauteur de cette politique ambitieuse. Ils ont exprimé leur ferme soutien aux travaux du Bureau à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en particulier concernant les évaluations à l'échelle du système, conformément à la réforme des Nations Unies, et ils ont dit apprécier le rôle joué par le Bureau dans le domaine de la réflexion intellectuelle au sein du PNUD. Les membres du Conseil d'administration ont également accueilli avec satisfaction les informations détaillées fournies par le Bureau indépendant d'évaluation sur les évaluations décentralisées. Ils ont demandé au Bureau de continuer à intensifier le dialogue et la communication avec le Conseil ainsi qu'avec le PNUD, et l'ont également encouragé à continuer de renforcer ses activités d'évaluation, en tenant compte de leurs suggestions concernant la création d'un cercle vertueux de discussions afin de renforcer l'efficacité institutionnelle et l'application du principe de responsabilité. Tout en se déclarant très satisfaites de cette

politique d'évaluation solide et bien conçue, certaines délégations ont exprimé des préoccupations concernant la mise en œuvre de la politique. Comme indiqué précédemment, les investissements dans le secteur de l'évaluation avaient atteint la moitié du montant prévu par la politique, les taux d'achèvement des évaluations prévues n'étaient que de 56 %, et 55 % seulement des évaluations décentralisées avaient été jugées « pleinement satisfaisantes ».

29. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a assuré aux délégations que le Bureau fournirait des informations actualisées sur le plan de mise en œuvre visant à améliorer la qualité des évaluations décentralisées. Le Bureau avait déjà pris plusieurs mesures en ce sens et avait commencé l'établissement de rapports complets sur les évaluations décentralisées. L'envoi de fonctionnaires chargés de l'évaluation dans le monde entier, ainsi que l'augmentation du budget et les nouvelles politiques et directives d'évaluation révisées permettraient d'obtenir des indices de satisfaction plus élevés à l'avenir. Le Bureau indépendant d'évaluation, qui occupait la vice-présidence du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), participait activement aux débats pour appuyer les évaluations à l'échelle du système. Il cherchait activement à améliorer le cercle vertueux de discussions avec les membres du Conseil d'administration ; la charte et les processus d'évaluation prônaient une collaboration accrue entre le Bureau et tous les partenaires impliqués dans le processus d'évaluation, notamment par l'intermédiaire de séances de bilan systématiques, afin d'améliorer la communication. Dans le cadre de la Conférence internationale sur les capacités nationales d'évaluation, le Bureau indépendant d'évaluation poursuivait ses efforts visant à mener des évaluations à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national.

30. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a souligné que même si les évaluations s'amélioraient progressivement, il restait encore beaucoup à faire, notamment pour faire en sorte qu'elles soient jugées « pleinement satisfaisantes » et non plus « partiellement satisfaisantes ». Le PNUD collaborait donc avec les bureaux de pays pour concevoir des plans d'évaluation réalistes. Si les révisions de la politique étaient modestes, la politique d'évaluation incorporait désormais des changements essentiels : a) la création d'une fonction d'évaluation à l'échelle régionale afin de garantir la qualité des évaluations décentralisées ; b) une plus grande participation des cadres de direction au niveau national pour renforcer l'assurance qualité et assurer une plus grande responsabilité de la direction ; et c) la mise en place d'un examen annuel de la politique d'évaluation par le directeur adjoint.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/19](#) sur la politique d'évaluation révisée.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

32. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (disponible sur [Papersmart](#)), la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil pour leur appui et leurs conseils depuis la création du FNUAP, il y a cinquante ans, et a réaffirmé l'attachement du Fonds aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi qu'aux partenariats qui les sous-tendent. Le FNUAP se réjouissait de réaffirmer les principes de la CIPD lors du Sommet de Nairobi sur la CIPD25.

33. Le FNUAP était actuellement en train de se réorganiser afin d'être plus efficace, davantage axé sur les résultats et mieux équipé pour opérer les transformations exigées par le Programme 2030, les objectifs de développement durable et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

(résolution 71/243 de l'Assemblée générale) Les efforts consistaient notamment à restructurer plus de 60 bureaux de pays afin de disposer de ressources financières et humaines suffisantes, à rationaliser la présence au Siège et à renforcer les liens entre l'appui intergouvernemental et la mise en œuvre des programmes au niveau national. La Directrice exécutive a souligné les efforts déployés par le FNUAP pour atteindre les trois résultats transformateurs de manière rentable, pour faire participer les partenaires stratégiques, améliorer les services techniques sur le terrain et restructurer les opérations humanitaires afin d'intervenir rapidement en cas d'urgence, ce qui était indispensable pour renforcer les capacités institutionnelles et le rôle moteur du Fonds. La volonté du FNUAP de ne laisser personne de côté supposait de renforcer la résilience climatique et de promouvoir une couverture sanitaire universelle. Sur le plan interne, le Fonds avait lancé une initiative spécifique visant à mieux comprendre sa culture institutionnelle actuelle et s'employait actuellement à mettre en place un environnement de travail inclusif, respectueux et exempt de violence, y compris de toutes formes de harcèlement sexuel et d'exploitation sexuelle, et qui favoriserait le bien-être et la santé mentale du personnel.

34. La Directrice exécutive a ensuite abordé un certain nombre de sujets. Le FNUAP utiliserait l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021 pour tirer parti du repositionnement du système des Nations Unies et faire en sorte de mieux s'acquitter de sa mission et d'être plus efficace et efficient. Outre les réformes des Nations Unies, l'examen à mi-parcours serait axé sur la mise en œuvre du Plan stratégique et sur les progrès réalisés pour atteindre ses résultats, et inclurait les résultats définis dans le cadre du chapitre commun et d'initiatives régionales et mondiales. Le FNUAP présenterait les résultats de l'examen à mi-parcours au Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2020 et des réunions d'information informelles seraient organisées avant le rapport final. Concernant l'innovation, certains bureaux de pays tiraient parti des mégadonnées pour obtenir de nouvelles perspectives et briser les idées reçues au sujet de la prévention des grossesses non désirées. Ces bureaux de pays exploitaient des solutions hautement et faiblement techniques pour assurer un suivi des moyens de planification familiale et réduire les pertes et les pénuries, ainsi que pour déterminer comment permettre aux jeunes d'avoir accès à une éducation sexuelle complète et à des services associés, en collaboration avec l'Accélérateur d'innovations du Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'analyser les difficultés et les solutions présentes sur le terrain.

35. La Directrice exécutive a signalé qu'en 2018, le FNUAP avait dépassé, pour la deuxième année consécutive, le seuil d'un milliard de dollars en termes de montant total des recettes (1,3 milliard de dollars). Au 1^{er} août 2019, les engagements pris représentaient 706 millions de dollars (252 millions pour les ressources de base et 454 millions pour les autres ressources), soit un montant inférieur à celui de l'année précédente à la même date. Elle a insisté sur le fait que les ressources de base restaient le meilleur investissement pour le FNUAP. Malheureusement, à cette date, 67 gouvernements seulement avaient contribué aux ressources de base pour 2019. Pour s'acquitter de son mandat, le FNUAP avait besoin de ressources financières adéquates, stables et prévisibles. Conformément à la réforme des Nations Unies, le Fonds collaborait avec d'autres organisations du système en matière de conception des programmes conjoints et de mobilisation des ressources.

36. Le Sommet de Nairobi serait axé sur cinq thèmes : réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et procréative dans le cadre de la couverture sanitaire universelle ; mobiliser des ressources financières pour mener à bien le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ; s'appuyer sur la diversité démographique pour stimuler la croissance économique et le développement durable ; mettre fin à la violence fondée sur le genre et aux pratiques néfastes ; et faire respecter le droit à la santé sexuelle et procréative dans les contextes humanitaires et les

situations fragiles. Le Programme d'action de la CIPD appartenait à tous, et de nombreux autres partenaires étaient invités à rejoindre cette coalition diverse et à contribuer à faire du Sommet un succès. À cette date, plus de 3 000 personnes du monde entier s'étaient inscrites pour participer à ce sommet ; elles rejoindraient les nombreux chefs d'État et de gouvernement qui avaient déjà confirmé leur participation. La nouvelle stratégie pour l'égalité des sexes du FNUAP visait à renforcer la responsabilité institutionnelle et à promouvoir une approche intégrée et fondée sur les droits de la personne, tandis que la nouvelle stratégie pour les adolescents et les jeunes, intitulée « Mon corps, ma vie, mon monde ! », cherchait à incorporer les besoins, les aspirations et les idéaux de la jeunesse au cœur du Programme d'action de la CIPD et des objectifs de développement durable, conformément à Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Selon les résultats préliminaires d'une estimation des coûts effectuée par le FNUAP, répondre aux besoins de planification familiale dans les pays prioritaires d'ici à 2030 devrait coûter environ 40 milliards de dollars.

37. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour sa défense des principes de la CIPD et ont dit attendre avec intérêt le Sommet de Nairobi pour la CIPD25. Ils ont salué les travaux continus menés par le Fonds dans le cadre de son Plan stratégique pour 2018-2021 et visant à aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable. Ils ont souligné qu'il importait de disposer d'un document final ambitieux à l'issue du Sommet de Nairobi, axé sur la concrétisation des activités inachevées de la CIPD – en encourageant les pays et les parties prenantes à prendre des engagements concrets pour réaliser les droits des femmes, des filles et des jeunes. Ils ont appelé à la prudence concernant l'élaboration du document final du Sommet de Nairobi : il faudrait veiller à ce qu'il ne compromette pas le Programme d'action de la CIPD et veiller à inclure des mesures clés favorisant la poursuite de sa mise en œuvre. Le document final devrait réaffirmer tous les éléments sans exception, y compris l'ensemble des objectifs de développement durable. Les délégations ont souligné que le Sommet, bien qu'important, ne devrait pas avoir pour objectif de revenir sur le Programme d'action, lequel avait fait l'objet d'un consensus général au Caire en 1994, et ne devrait pas créer de nouvelles obligations. Elles ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle de chef de file dans la réalisation de la vision ambitieuse du Sommet et ont déclaré attendre avec intérêt des mises à jour régulières, notamment des orientations sur la manière dont les États Membres pouvaient contribuer à son succès.

38. Les délégations ont salué la nouvelle stratégie du FNUAP concernant les adolescents et les jeunes et ont demandé quelle était la valeur ajoutée de cette stratégie dans le cadre de Jeunesse 2030 ; de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur la jeunesse, la paix et la sécurité ; de l'éducation en matière de santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation dans les écoles et ailleurs ; et des travaux du FNUAP avec la société civile. Elles ont invité instamment le FNUAP à continuer d'appliquer sa démarche transformatrice dans le cadre de la CIPD et du Programme 2030, en s'appuyant sur l'égalité des sexes et sur une approche fondée sur les droits de la personne. Elles ont encouragé les organismes des Nations Unies à coordonner leurs travaux sur la santé sexuelle et procréative et sur les droits en matière de procréation ainsi qu'à élaborer des stratégies sur la population et le développement, de sorte que les efforts conjoints soient pleinement alignés sur le principe d'appropriation nationale de tous les objectifs de développement durable relatifs à la population. Les délégations se sont félicitées de la création d'un fonds thématique pour les données démographiques, qui devrait être lancé en 2019, mais ont signalé que les États membres devaient disposer de davantage d'informations afin de mobiliser des soutiens pour ce fonds. Elles ont demandé des précisions sur les efforts déployés par le FNUAP pour compenser l'impact environnemental du Sommet de Nairobi, inciter les dirigeants religieux à s'impliquer davantage en matière de santé sexuelle et procréative

et de droits en matière de procréation ainsi que pour contrer les efforts politiques menés dans certains pays visant à détricoter les avancées législatives dans ce domaine.

39. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour ses efforts visant à améliorer la planification fondée sur des données factuelles par le biais du mécanisme d'estimation des coûts. Compte tenu du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources, ils ont souligné l'importance de contributions stables, prévisibles et pluriannuelles aux ressources de base et ont appelé les États Membres à augmenter leurs contributions pour que le Fonds puisse être en mesure de s'acquitter de son mandat. Ils ont encouragé le FNUAP à renforcer sa collaboration avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en mettant en commun les meilleures pratiques et en encourageant la mise en place de partenariats stratégiques avec le secteur privé. Les membres du Conseil d'administration ont demandé au FNUAP de continuer à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, éléments essentiels de son Plan stratégique pour la période 2018-2021. Ils lui ont également demandé de renforcer ses partenariats, notamment avec les parlements, les autorités locales, la société civile, les milieux universitaires et les partenariats public-privé, en vue de mobiliser des ressources financières permettant de renforcer les capacités de réalisation du Programme 2030 et d'assurer le financement durable de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre de sa direction conjointe du Groupe chargé du suivi des résultats du financement stratégique.

40. Les délégations ont souligné l'importance centrale de la coordination au sein du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans les contextes humanitaires et les situations de conflit, conformément aux modalités indiquées dans la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal et la résolution 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et grâce à la restructuration du système des coordonnateurs résidents. Elles ont félicité le FNUAP pour l'aide cruciale apportée aux réfugiés dans les situations de conflit, en particulier durant la crise en Syrie. Elles ont salué le fait que le Fonds mette de plus en plus l'accent sur l'efficacité institutionnelle ainsi que l'initiative prise par la direction d'examiner le dispositif d'intervention humanitaire, ouvrant ainsi la voie au nouveau Bureau des interventions humanitaires. Elles ont demandé des détails afin de déterminer si le FNUAP souhaitait atteindre 100 % de locaux communs d'ici à 2021 et si l'examen du Plan stratégique visant à « ne laisser personne de côté » prévoyait l'intégration de la stratégie sur les personnes handicapées mise en œuvre à l'échelle du système.

41. Un groupe de délégations a rappelé la conclusion de l'examen de la mise en œuvre de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région des Caraïbes – à savoir que le FNUAP avait apporté une énorme contribution à la région dans tous les domaines qui relevaient de son mandat. Elles ont encouragé le FNUAP à inclure les changements climatiques et les interventions en cas de catastrophes naturelles dans son portefeuille et à réagir rapidement lorsque ces événements se produisent. Elles ont exhorté le Bureau des interventions humanitaires à continuer de renforcer la capacité d'intervention humanitaire du Fonds. Les délégations ont souligné l'importance de l'examen des Orientations de SAMOA (à venir) et ont encouragé le FNUAP à jouer un rôle actif au cours de celui-ci, ce qui lui permettrait d'orienter ses travaux dans les petits États insulaires en développement. Elles ont salué la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies par le FNUAP mais l'ont invité, avec d'autres organismes des Nations Unies, à régler la question des bureaux multipays et de l'exécution de son mandat dans les pays les plus petits.

42. En réponse, la Directrice générale a déclaré que la capacité du Fonds à activer et à prépositionner des ressources pour faire face aux catastrophes naturelles avait été facilitée par les gouvernements et la société civile. Le FNUAP participerait à la Conférence 2019 sur les Orientations de SAMOA pour prendre des mesures visant à obtenir des résultats conformes à son plan stratégique. Concernant le climat et la vulnérabilité des femmes, il collaborait avec d'autres organisations, en accord avec la réforme des Nations Unies, afin de formuler les nouveaux cadres institutionnels. Le FNUAP s'emploierait sans relâche à faire en sorte que les femmes et les filles soient au centre de l'action menée. Il traitait la question de la vulnérabilité des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, y compris les enjeux relatifs au faible taux de fécondité et au vieillissement des populations, et avait invité des associations actives auprès des jeunes handicapés à participer au Sommet de Nairobi. Le Fonds aborderait le Sommet de Nairobi avec de grandes ambitions et s'emploierait à résoudre toutes les questions restées en suspens dans le cadre de la CIPD. Il travaillait en étroite collaboration avec les institutions nationales pour promouvoir la diffusion d'informations sur la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation et fournir des services associés, en particulier pour les jeunes, sans discriminer, décourager ou porter de jugement. Concernant les difficultés restantes en matière d'élimination de la mortalité maternelle, le Sommet de Nairobi représentait un pas supplémentaire vers la pleine réalisation de cet objectif. Le FNUAP était déterminé à suivre les engagements du Sommet de Nairobi et à rendre toutes les informations publiques sur son site Web. Tout en appuyant pleinement l'objectif du Sommet, le FNUAP cherchait à jouer le rôle d'intermédiaire honnête, en faisant en sorte que les participants à la CIPD représentant le plus nombre de secteurs possible. Sur la question de la discrimination, le FNUAP s'employait activement à ne laisser personne de côté, par l'intermédiaire de sa stratégie en faveur des adolescents et des jeunes, mais également tout au long de la vie et ce jusqu'à la vieillesse, et s'appuyait sur des technologies nouvelles pour mieux atteindre les populations dans le besoin, notamment grâce aux avancées en matière de données et à la coopération Sud-Sud et triangulaire. À la fin de l'année 2019, le FNUAP lancerait son nouveau fonds thématique pour les données démographiques, conçu pour moderniser les recensements en vue de créer des analyses holistiques visant à ne laisser personne de côté et à aider les pays à évaluer leur trajectoire démographique. Elle a souligné qu'une base solide de ressources ordinaires permettait au FNUAP d'exécuter son mandat sur des questions plus générales concernant les femmes et les filles et lui fournissait la souplesse voulue pour réagir au moment et à l'endroit voulus.

43. Le Directeur général adjoint (gestion), dans son discours concernant l'examen des bureaux multipays, a indiqué que le FNUAP continuait à participer au Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de la couverture et de la coopération dans les contextes multinationaux. À la suite des recommandations du Secrétaire général, un groupe de travail interinstitutions avait été créé sous la direction conjointe du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de faire avancer cette question, avec notamment un outil de suivi des États Membres, dirigé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le modèle d'activité du Fonds était déjà différencié, ce qui lui permettait d'adapter son aide aux pays. Concernant la réforme des Nations Unies, 68 % des bureaux de pays du FNUAP se trouvaient dans des locaux communs ; le Fonds s'employait à élever ce pourcentage et participait activement aux travaux du Groupe des innovations institutionnelles des Nations Unies, afin d'harmoniser et de consolider les fonctions d'arrière-guichet.

V. Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

44. Le Directeur de la Division des communications et partenariats stratégiques a présenté le rapport sur le dialogue structuré en matière de financement du FNUAP pour 2018-2019 ([DP/FPA/2019/8](#)).

45. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié le fait que le FNUAP organise les dialogues structurés sur le financement tout au long de l'année, ce qui a permis d'assurer des discussions interactives axées sur les processus avec et entre les États Membres sur le financement du Plan stratégique 2018-2021. Ils ont salué les réussites du Fonds en matière de mobilisation de ressources en 2018, ce qui avait contribué à combler les déficits de financement, et se sont félicités du fait que le FNUAP soit parvenu à respecter les cibles définies dans le pacte de financement, malgré l'augmentation du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Les délégations ont souligné que le secteur privé devait jouer un rôle plus important et ont salué les efforts du FNUAP pour diversifier les partenariats et les modalités. Elles ont accueilli avec satisfaction le plan visant à mobiliser 100 millions de dollars par an sous forme de dons d'ici à 2030 dans le cadre de la nouvelle stratégie de dons individuels, et ont également demandé des informations actualisées sur le lancement des phases de démarrage et d'entrée sur le marché de la stratégie ainsi que sur la création d'une infrastructure de recrutement et de gestion des donateurs à l'appui de cette stratégie.

46. Les délégations se sont félicitées de l'élaboration et de l'intégration de systèmes de prévisions de la demande, lesquels permettaient de réaliser des économies et d'assurer la réactivité du FNUAP en matière de fournitures en vue de couvrir les besoins annuels. Elles se sont déclarées préoccupées par l'augmentation inégale des ressources de base et des autres ressources et ont pris note de la diminution des ressources ordinaires, laquelle menaçait la capacité du Fonds à s'acquitter de son mandat et de son rôle normatif – et notamment la capacité du dispositif institutionnel à gérer une augmentation de 40 % des financements mobilisés. Elles ont appelé les États Membres à fournir des financements plus souples et à augmenter le nombre de contributeurs au titre des ressources de base, d'autant que le Fonds devenait de plus en plus tributaire de la volonté politique d'un très petit nombre de pays. Elles les ont également appelés à respecter le taux général harmonisé de recouvrement des coûts afin de veiller à ce que les ressources de base ne soient pas utilisées pour subventionner la mise en œuvre de programmes financés au moyen d'autres ressources.

47. Les membres du Conseil d'administration ont souligné qu'il importait d'améliorer la communication d'informations financières de manière permanente, afin d'alimenter le dialogue structuré sur le financement, dans la mesure où il restait difficile de comprendre les lacunes et les besoins financiers du FNUAP en matière de mise en œuvre de son plan stratégique – les rapports futurs devraient inclure des indicateurs annuels sur les résultats et les produits. Ils ont souhaité savoir si des lacunes financières empêchaient la mise en œuvre intégrale du plan stratégique. Ils ont dit vouloir, pour la session annuelle de 2020, un processus plus solide d'établissement de rapports factuels sur la mise en commun des ressources, notamment sur le financement commun et le chapitre commun. Ils ont demandé des éclaircissements afin de déterminer si les rapports du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes rendaient pleinement compte des activités mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par le pacte de financement. Ils se sont félicités du lancement imminent du fonds thématique pour les données démographiques et ont encouragé le FNUAP à le rendre opérationnel afin de pouvoir appuyer les processus nationaux de recensements d'ici à 2020 ou 2021.

48. En réponse, le Directeur de la Division des communications et partenariats stratégiques du FNUAP a indiqué que le Fonds avait expérimenté l'initiative de dons individuels en 2018 et 2019 et avait déjà mobilisé un montant trois fois plus élevé que

l'objectif initial. La haute direction s'employait à appliquer cette stratégie à plus grande échelle. Le FNUAP espérait lancer le fonds thématique pour les données démographiques et attirer un grand nombre de donateurs afin d'apporter son soutien aux pays durant leurs cycles de recensements de 2020. Le Fonds demeurait préoccupé par le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources et continuait de chercher de nouveaux moyens d'accroître le financement des activités de base. Concernant les déficits de financement, le FNUAP, en tant qu'organisation financée au moyen de contributions volontaires, n'avait pas pu déterminer au cours de l'année combien il parviendrait à récolter avant la fin de l'année. En outre, 40 % de ses recettes avaient été reçues durant le deuxième semestre. À l'avenir, le FNUAP prévoyait de mettre en place un système permettant de mieux identifier les déficits de financement, mais le caractère volontaire des financements reçus par le Fonds faisait de cela un défi permanent. Concernant le pacte de financement, les indicateurs permettaient de se faire une idée juste de la performance individuelle des quatre organisations, bien qu'il soit difficile d'obtenir un tableau complet de leur performance collective en raison du caractère volontaire des contributions, qui ne permettaient pas de prévoir le montant des ressources budgétaires à la fin de l'année.

49. Le Chef du service chargé de l'information stratégique et de la gestion du savoir du FNUAP a souligné que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes avaient organisé une série de réunions afin d'examiner les moyens d'améliorer l'établissement de rapports dans le cadre du chapitre commun. Les discussions sur le chapitre commun continueraient d'occuper une place centrale sur leur ordre du jour.

50. En l'absence de consensus entre tous les membres du Conseil d'administration sur le projet de décision, le Bureau a décidé de leur donner plus de temps pour poursuivre le débat sur ce projet concernant le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

VI. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

51. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté ce point et a donné un aperçu général des cinq programmes de pays soumis au Conseil pour approbation, ainsi que des sept prolongations de programmes de pays. Tour à tour, les directeurs régionaux du FNUAP concernés ont présenté les programmes de pays pour l'Afrique australe et de l'Est, l'Afrique centrale et de l'Ouest et l'Amérique latine et les Caraïbes.

52. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé, conformément à sa décision [2014/7](#), les descriptifs de programme pour les pays suivants : Angola ([DP/FPA/CPD/AGO/8](#)) ; Congo ([DP/FPA/CPD/COG/6](#)) ; Libéria ([DP/FPA/CPD/LBR/5](#)) ; Mexique ([DP/FPA/CPD/MEX/7](#)) ; et Sierra Leone ([DP/FPA/CPD/SLE/7](#)).

53. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Bosnie-Herzégovine, Madagascar, le Timor-Leste et la Tunisie ; et a approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan, la deuxième prolongation de deux ans du programme de pays pour les Comores et la quatrième prolongation d'un an du programme de pays pour le Yémen, telles qu'elles figurent dans le document ([DP/FPA/2018/11](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

VII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

54. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive de l'UNOPS a souligné le rôle de l'organisation dans la protection et le rétablissement des moyens de subsistance, grâce aux investissements sociaux, aux infrastructures de qualité et au développement et à la passation de marchés axés sur l'égalité des sexes, ainsi que son rôle dans la progression de la réforme des Nations Unies. Les fonds nécessaires pour répondre aux besoins des populations, toutefois, dépassaient largement ce que le secteur public pouvait fournir ; par conséquent, l'UNOPS encourageait et mettait en œuvre de nouveaux modes de financement. De 2017 à 2019, grâce à son initiative d'investissements sociaux, l'UNOPS avait forgé un ensemble de projets avec des partenaires du secteur privé afin de construire des logements abordables dans le monde entier. L'UNOPS encourageait des partenariats public-privé permettant de débloquer des sources plus importantes de financement durable et fournissait une plateforme où les investisseurs pouvaient avoir un impact social, environnemental et économique tout en obtenant un rendement financier, fondée sur les principes des Nations Unies et sur la réalisation des objectifs de développement durable. La mise à disposition des ressources propres de l'UNOPS permettait de réduire les risques associés aux projets afin d'attirer les investissements. Avec son mandat spécifique à l'infrastructure, l'UNOPS a contribué en 2019 à l'élaboration des principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité.

55. La question du genre était l'une des principales priorités de l'UNOPS, notamment la parité des sexes au sein de l'organisation. Au mois de septembre 2019, les femmes représentaient 41 % des effectifs et 60 % des nouvelles recrues de l'UNOPS. L'organisation était déterminée à aller au-delà des cibles définies par les Nations Unies visant à inclure tous les membres du personnel dans l'évaluation des objectifs de genre et a encouragé tous les organismes des Nations Unies à appliquer les principes d'égalité des genres au sein de l'ensemble de leur personnel. L'UNOPS adhérait à la réforme des Nations Unies. En tant que nouvelle Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, la Directrice exécutive s'employait à affiner la méthode de gestion à l'échelle du système pour assurer une plus grande innovation et simplifier les formalités. Elle a souligné que le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2020-2021 (DP/OPS/2019/5) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2019/6) démontraient bien que l'UNOPS était en bonne santé sur le plan financier. Les prévisions pour 2020-2021 montraient que les dépenses de gestion n'augmenteraient que du taux d'inflation attendu. Dans le même temps, les recettes devraient augmenter plus rapidement que les dépenses de gestion. L'UNOPS contrôlait ses dépenses avec diligence et continuerait de réaliser des gains d'efficacité en vue de répondre à l'augmentation de la demande pour ses services.

56. En présentant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2018 (DP/OPS/2019/7), la Directrice exécutive a souligné que les organismes des Nations Unies avaient accompli des progrès de manière continue en matière d'intégration du principe de durabilité dans leurs activités d'achat. En 2019, pour la première fois, l'ensemble des 39 organisations participantes avaient présenté des rapports sur leurs pratiques d'achat durables. Quatre-vingt-quinze pour cent d'entre elles, soit un chiffre record, faisaient figurer la durabilité environnementale comme l'une de leurs principales préoccupations durant leurs procédures d'achat, bien que les considérations économiques et sociales jouent toujours un rôle important. Ce rapport offrait la possibilité aux entités des Nations Unies de réfléchir à ce qu'elles pourraient

changer pour réaliser des gains d'efficacité et améliorer la procédure d'achat au sein des Nations Unies. L'UNOPS avait fait de grands progrès en matière de conseils apportés aux gouvernements sur la mise en place de procédures d'achat bénéfiques à l'ensemble de la société ainsi qu'en matière de solutions offertes pour lutter contre la fraude et la corruption.

57. Les membres du Conseil d'administration ont mis en avant le caractère unique et inégalé des services rendus par l'UNOPS aux pays en développement et au système des Nations Unies, ainsi qu'en matière de mise en œuvre de la réforme des Nations Unies, notamment dans les domaines concernant les infrastructures durables, la gestion de projets, les procédures d'achat et la gestion financière. Ils ont salué le fait que l'UNOPS aide de plus en plus les gouvernements, ainsi que le démontrait leur demande croissante pour ses services. Ils ont noté le rôle central de l'infrastructure dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction l'initiative d'investissements sociaux de l'UNOPS et l'accent mis sur l'énergie renouvelable et la construction de logements abordables dans les pays en développement. Ils ont exprimé leur profonde gratitude envers l'UNOPS, qui continuait d'accorder une attention particulière aux connaissances et à l'innovation et d'investir dans ce domaine, et ont dit apprécier le fait que l'organisation offre un avantage comparatif pour garantir la transparence de l'utilisation des ressources publiques, des procédures d'achat et de la gestion des projets, notamment la livraison efficace de fournitures et de services médicaux. Ils ont demandé à l'UNOPS de renforcer son partenariat avec le PNUD pour optimiser l'impact des résultats.

58. Les délégations, reconnaissant le caractère indispensable des investissements du secteur privé pour compléter l'aide publique au développement, ont félicité l'UNOPS pour son initiative d'investissements sociaux, laquelle levait les obstacles empêchant les investisseurs privés de financer le développement à long terme dans les pays en développement. Compte tenu de ses compétences techniques et de ses solides antécédents, y compris dans les situations de crise, l'UNOPS était particulièrement bien placé pour attirer des capitaux privés afin de réaliser des investissements sociaux. Les délégations ont demandé des détails sur la manière dont l'UNOPS tirait parti de la technologie afin d'attirer les investissements du secteur privé. Elles ont reconnu le rôle spécifique joué par l'UNOPS dans le cadre de la réforme des Nations Unies, en particulier sa structure financière et de gestion efficace et efficiente, d'une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont demandé des éclaircissements sur la façon dont l'UNOPS tenait compte de la problématique femmes-hommes lors de la planification et de la mise en œuvre de ses projets.

59. Un groupe de délégations a attiré l'attention sur le caractère unique des services fournis par l'UNOPS grâce à son centre d'innovation, sa plateforme pour les logements durables, ses projets sur les énergies renouvelables, ses pratiques d'achat durables et ses services médicaux. Le groupe a toutefois souligné qu'il était important que l'UNOPS continue d'adapter ses services aux besoins particuliers des pays, comme les petits États insulaires en développement, où les questions de réduction de coûts et de rentabilité demeuraient problématiques. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur ce que l'UNOPS prévoyait de faire pour aider les petits États insulaires en développement à faire face aux effets des changements climatiques, durant les phases précédant et suivant les catastrophes. Elles ont demandé à l'UNOPS de leur fournir une assistance en matière de construction d'infrastructures durables, de gestion de projets durables et de procédures d'achat responsables par l'intermédiaire d'un partenariat efficient, sans incidence sur les coûts et sans but lucratif, indispensable à la réalisation du Programme 2030, des objectifs de développement durable et des Orientations de SAMOA.

60. En réponse, la Directrice exécutive a indiqué que l'UNOPS s'était longuement employé à déterminer la meilleure manière de mener ses activités au sein des petits États insulaires en développement, individuellement et collectivement au sein du système des Nations Unies, en collaboration avec les secteurs public et privé. Dans ces États, l'UNOPS travaillait à construire des logements abordables par le biais de son initiative d'investissements sociaux, en attirant des financements du secteur public et du secteur privé. Concernant les frais élevés de l'UNOPS, elle a souligné que la qualité avait un prix et que les prix pratiqués étaient compétitifs ; cela résultait de l'application de meilleures pratiques définies au niveau mondial et était indispensable pour reconstruire en mieux. En travaillant avec les gouvernements, l'UNOPS offrait des rabais qui permettaient d'accroître la valeur des financements et d'augmenter leur impact ; les rabais étaient négociés grâce à des procédures d'achat transparentes permettant une concurrence loyale et durant lesquelles les fournisseurs locaux jouaient un rôle important. L'UNOPS s'employait à devenir un catalyseur, un facilitateur et un partenaire pour réaliser les objectifs de développement durable et le Programme 2030. Le Secrétaire général avait inclus l'initiative d'investissements sociaux de l'UNOPS au sein de la stratégie des Nations Unies pour le financement du développement, et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable encourageait tous ses membres à collaborer avec l'UNOPS pour mettre en œuvre cette initiative. L'initiative et le programme de logements abordables reposaient sur des technologies durables éprouvées et certifiées capables de résister aux tremblements de terre et à d'autres catastrophes naturelles.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2019/20 sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Débat consacré aux questions communes

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

Examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes

62. La Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP ont fait un exposé commun sur l'examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes (DP/FPA-ICEF-UNW/2019/1).

63. Les membres du Conseil d'administration ont salué les efforts conjoints menés pour harmoniser le recouvrement des coûts et publier un rapport commun. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'examen et l'intégration des perspectives des institutions spécialisées et ont encouragé les organisations à continuer de travailler avec ces institutions afin que le message concernant le recouvrement des coûts soit harmonisé dans tout le système des Nations Unies. Les délégations ont demandé des informations supplémentaires sur : a) le motif sous-tendant la création de rubriques de classification des coûts distinctes dans le plan de ressources intégré pour les activités indépendantes de contrôle et d'assurance de la qualité ainsi que pour les contributions au titre du partage des coûts liés au système des coordonnateurs résidents, en vue d'obtenir des ouvertures de crédits séparées des autres ressources du budget institutionnel et d'établir des rapports à leur sujet ; b) les effets et les résultats de la pleine application des recommandations ainsi que sur la raison expliquant pourquoi l'harmonisation intégrale des coûts était considérée comme irréaliste ; c) concernant la rubrique budgétaire distincte pour les contributions au titre du partage des coûts, elles ont voulu savoir comment fonctionnaient réellement les procédures d'ouverture de crédits et si ces financements seraient fournis en plus des financements ordinaires aux organisations ;

d) les efforts menés pour concevoir un cadre de recouvrement des coûts à l'échelle du système ; e) l'impact de l'harmonisation du recouvrement des coûts sur la rentabilité des différents programmes ; et f) les répercussions de l'unification des catégories de coûts sur les critères de la politique de dépenses.

64. En réponse, le Chef des services financiers du PNUD a dit que la création de rubriques budgétaires distinctes pour les fonctions de coordination et de supervision permettait de mettre en place des ouvertures de crédits indépendantes du budget institutionnel. Les deux budgets étaient établis selon des législations différentes : le budget de coordination était défini dans le cadre de l'Assemblée générale tandis que celui destiné à la supervision était établi par le Conseil d'administration. L'harmonisation permettait une meilleure attribution des coûts et un plus haut degré de comparabilité entre les organisations ainsi que l'amélioration des méthodes de calcul des coûts pour des résultats similaires. Les efforts déployés à l'échelle du système pour parvenir à l'harmonisation étaient de plus en plus importants mais atteindre un degré d'harmonisation encore plus fort nécessiterait l'adoption de textes au niveau de l'Assemblée générale et d'autres organes directeurs. L'harmonisation intégrale posait des difficultés en raison des différences entre les modes de financement, les modèles d'activité et les mandats. L'examen quadriennal cherchait à éviter les subventions croisées et à protéger les ressources de base, afin d'allouer la majorité de ces ressources aux programmes. Une harmonisation intégrale risquait d'entraîner des subventions croisées. Sur la question de l'équilibre entre ressources de base et autres ressources au sein de chaque organisation, l'harmonisation de la classification des coûts représentait l'une des phases de la procédure ; la phase la plus importante était de déterminer l'objectif des ressources de base et les postes où elles devaient être affectées. À l'avenir, les organisations reclassifieraient les coûts afin de mieux identifier les postes auxquels les fonds étaient alloués.

65. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a déclaré que les quatre organisations étaient contraintes de suivre les décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale lors de l'ouverture de lignes de crédit pour la coordination et le contrôle. Si à l'avenir, les textes futurs venaient à exiger une augmentation des dépenses de contrôle et de coordination, les fonds ne seraient pas tirés d'une autre rubrique du FNUAP non consacrée à la supervision et à la coordination. Le FNUAP et les autres organisations prenaient toutes les mesures possibles pour parvenir à l'harmonisation et expliquer ses avantages aux autres organismes des Nations Unies. La rubrique de classification des coûts supplémentaire pour le contrôle du système des coordonnateurs résidents représentait une autre ligne de crédit ouvert dans le projet de budget intégré, qui serait incorporée au budget avec d'autres lignes de crédit similaires.

66. La Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné les difficultés rencontrées par les organisations en matière d'harmonisation du recouvrement des coûts au niveau national. Elle a déclaré vouloir s'appuyer sur l'harmonisation du recouvrement des coûts pour inciter d'autres organismes des Nations Unies à suivre leur exemple. L'harmonisation permettait aux organisations d'appliquer une approche plus pragmatique pour évaluer le coût réel des produits, des services et des résultats, ce qui favorisait l'harmonisation de la classification des coûts pour une plus grande transparence. Le calcul du coût des services et des produits mettait en avant le besoin d'harmonisation du recouvrement des coûts. Le fait que le budget institutionnel reste le même ou évolue en cas de demande de ressources additionnelles ne devrait pas infirmer le besoin de créer une ligne de crédit distincte. Les possibilités d'harmonisation intégrale étaient limitées par des écarts considérables entre les modèles d'activités des organisations et que cette forme d'harmonisation ne serait pas optimale, la diversité étant l'un des plus grands atouts des Nations Unies.

67. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/21](#) sur l'examen conjoint de la situation existante en matière de définitions des coûts et de catégories d'activités et de coûts connexes.

Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

68. Le Conseiller juridique et directeur du bureau de liaison de New York de l'UNOPS, le Chef du Groupe des achats du FNUAP et l'Administrateur chargé des achats du PNUD ont présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés ([DP/FPA/OPS/2019/3](#)).

69. Durant l'unique intervention de ce segment, une délégation s'est félicitée des efforts déployés jusque-là et a invité les organisations à poursuivre leurs efforts visant à grouper les activités d'achat.

70. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés ([DP/FPA/OPS/2019/3](#)).

IX. Mesures prises à l'issue de la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

71. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD ont présenté ensemble le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ([DP/2019/30-DP/FPA/2019/10](#)).

72. Plusieurs membres du Conseil d'administration ont noté que la lutte mondiale contre le sida se trouvait dans une situation précaire. Les inégalités et d'autres facteurs sociaux continuaient de saper les efforts visant à réaliser les cibles des objectifs de développement durable liées au VIH. Le Programme commun était essentiel pour aider les pays à intensifier les réponses multisectorielles pour la lutte contre le VIH. Ces membres du Conseil d'administration se sont félicités de la nomination de la nouvelle Directrice exécutive d'ONUSIDA et attendaient avec intérêt de travailler avec elle et avec son équipe. Ils ont souligné que le Plan d'action pour la gestion, s'il était pleinement mis en œuvre sous la direction solide de la Directrice exécutive, fournirait des bases solides pour traiter les cas signalés de harcèlement, notamment de harcèlement sexuel, d'intimidation et l'abus de pouvoir au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA. Ils ont accueilli avec satisfaction les commentaires formulés par le biais du rapport du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre du Plan d'action du Programme commun ainsi que les résultats transformateurs dans leurs domaines respectifs de résultats stratégiques. Ils ont salué les contributions apportées par les deux organisations et les ont remerciées pour leurs travaux en matière de lutte contre la stigmatisation, la violence et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH et de lutte contre d'autres facteurs structurels du VIH. Les délégations ont souligné le rôle du PNUD et du FNUAP dans la réduction des inégalités entre les sexes, la lutte contre les normes nocives de masculinité et l'instauration de changements culturels et de comportements positifs. Elles ont apprécié que le rapport mette l'accent sur l'intégration des services de santé et de lutte contre le VIH et se sont félicitées des activités de sensibilisation menées par le FNUAP et de son engagement visant à accroître le recours aux services de santé sexuelle et procréative et l'accès aux droits qui s'y rapportent. Elles ont salué la tenue d'un débat, lors de la réunion du Conseil de coordination du Programme en juin 2019, sur le renforcement des ripostes globales au VIH et leur intégration au sein de systèmes de santé viables afin de contribuer au déploiement de la couverture sanitaire universelle.

73. Une délégation a souligné qu'il était nécessaire que le PNUD et le FNUAP impliquent davantage le secteur privé et la société civile dans la lutte contre le VIH. Elle s'est félicitée du fait que la nouvelle stratégie pour les jeunes et les adolescents repose sur une approche globale en matière de santé sexuelle et procréative visant à garantir l'accès à ces services.

74. En réponse, le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a souligné que les efforts de collaboration entre l'ONUSIDA, le PNUD et le FNUAP permettaient de mieux prévenir l'expansion du VIH et d'élargir l'accès au traitement contre cette maladie. La nouvelle stratégie pour les adolescents et les jeunes du FNUAP fournissait une feuille de route pour la participation des adolescents et des jeunes, axée sur les trois volets de « Mon corps, ma vie, mon monde ! ». La stratégie reposait sur une approche intégrant le VIH/sida, la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation et s'appuyait sur l'information et l'éducation pour autonomiser les adolescents et les jeunes afin qu'ils puissent prendre des décisions informées. Dans le cadre de cette approche globale, la durabilité et la portée étaient deux notions clés. L'intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation au sein de sujets comme la couverture sanitaire universelle, l'égalité d'accès, la qualité des soins et l'application du principe de responsabilité était également une question essentielle.

75. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Comité de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA ([DP/2019/30-DP/FPA/2019/10](#)).

X. État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

76. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York ont chacun donné des informations actualisées au Conseil d'administration sur l'application par leur organisation de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ainsi que sur les engagements pris au titre du pacte de financement.

77. Les membres du Conseil d'administration ont salué les mesures importantes prises par les trois organisations depuis la session annuelle de 2019 en vue de poursuivre l'application des réformes du système des Nations Unies pour le développement – y compris l'achèvement des orientations concernant l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des bilans communs de pays par les équipes de pays.

78. Plusieurs délégations ont souhaité comprendre comment le PNUD et le FNUAP prévoyaient de modifier les documents nationaux (y compris pour les cycles d'établissements de rapports) afin qu'ils soient conformes à ces orientations et tiennent compte des bilans communs de pays, conformément à ce qui est attendu de toutes les organisations du système des Nations Unies pour le développement, y compris les institutions spécialisées. Elles ont accueilli favorablement les mesures mises en œuvre par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS – et par d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable – pour donner suite aux engagements du pacte de financement et ont encouragé toutes les entités à poursuivre leurs efforts visant à atteindre les objectifs de ce pacte. Elles ont félicité le PNUD et le FNUAP d'avoir établi des rapports sur les engagements du pacte dans le cadre du dialogue structuré sur

le financement, ce qui constituait un bon point de départ pour l'établissement de rapports annuels au Conseil, mais se sont dites préoccupées par les différences d'interprétation entre les organisations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable quant à la définition des engagements propres à chaque entité et la manière d'en rendre compte. Elles ont proposé que les organisations prévoient de mener, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, un examen annuel de suivi du pacte de financement à chaque deuxième session ordinaire, ainsi qu'une réflexion sur les engagements collectifs et une description de la contribution de chaque entité.

79. D'autres délégations se sont inquiétées de ce que l'élaboration des directives relatives aux plans-cadres de coopération n'avait guère avancé et les organisations devaient encore effectuer un « examen approfondi complet » concernant l'établissement de rapports et les processus d'approbation des documents nationaux par le Conseil. Il a été noté que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable devrait s'accompagner automatiquement d'un examen approfondi de la configuration de l'équipe de pays, qui viserait à mieux comprendre le rôle du système des Nations Unies par rapport à d'autres acteurs du développement. Elles ont demandé des précisions sur la manière dont le PNUD et le FNUAP prévoyaient de faire progresser les principales réformes présentées dans les directives relatives aux plans-cadres de coopération.

80. es délégations ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité et ont souhaité obtenir des précisions sur l'ensemble des problèmes rencontrés par les organisations pour se conformer à ce cadre et sur les mesures à prendre pour y faire face. Elles ont souligné qu'il importait de rapprocher les trois piliers de la réforme (aide humanitaire, développement, sécurité) – ce qui passerait forcément par l'amélioration de la prestation de services du PNUD en matière de prévention des conflits. Elles ont demandé des éclaircissements sur la collaboration que le PNUD entretenait avec le Bureau de la coordination des activités de développement et avec les acteurs du maintien de la paix et du secteur humanitaire afin d'assurer la cohérence et de mener des activités conjointes d'analyse, de planification et de coordination dans les pays fragiles et touchés par des conflits.

81. Les membres du Conseil d'administration ont affirmé que la réussite de la réforme des Nations Unies dépendait de la fluidité du transfert des fonctions vers le nouveau système des coordonnateurs résidents (ce qui ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités relatives aux programmes), mais reposait également sur la fourniture ininterrompue de services consultatifs par le PNUD aux coordonnateurs résidents. Ils ont demandé des détails sur les recettes du PNUD provenant de services fournis au système des coordonnateurs résidents, y compris en vue de renforcer des services de soutien communs, et ont voulu savoir si les augmentations de coûts avaient été significatives. Les délégations ont demandé au PNUD de présenter des informations actualisées au Conseil d'administration en 2020. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à s'inspirer des modèles régionaux, par exemple les commissions économiques régionales, pour renforcer la coopération à l'échelle des régions. Elles ont accueilli avec satisfaction la proposition du FNUAP visant à élever ses représentants au même rang que celui des responsables de bureaux de pays dans les pays où le Fonds n'était pas présent et ont demandé des détails sur l'incidence budgétaire de cette mesure. Elles ont salué les efforts déployés par l'UNOPS pour réaliser des économies à l'échelle du système ainsi que les travaux du Groupe des innovations institutionnelles, relevant du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, visant à recueillir les meilleures pratiques en matière d'achats au bénéfice du système des Nations Unies.

82. Les délégations se sont félicitées de l'harmonisation du modèle d'établissement de rapports à l'échelle du système et ont encouragé les quatre organisations à suivre le modèle mis au point par le Bureau de la coordination des activités de développement.

Elles ont demandé aux organisations d'indiquer si elles étaient en bonne voie pour atteindre les objectifs du pacte de financement. Elles ont également souhaité savoir si le sondage mené dans le cadre de l'ancien système des coordonnateurs résidents du PNUD continuerait à être utilisé comme outil pour l'établissement de rapports. Elles ont reconnu le caractère collectif du pacte de financement et ont souhaité savoir comment les organisations de développement des Nations Unies prévoyaient de rendre compte de leurs efforts d'assistance mutuelle étant donné la présentation collective des résultats.

83. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que les organisations collaboraient en matière de planification, de suivi et d'évaluation des cadres nationaux de coopération. Le PNUD participait à l'élaboration des directives sur les plans-cadres de coopération, avec le Bureau de la coordination des activités de développement, et alignait ses propres plans, stratégies et politiques sur ces directives. Il en était de même pour l'harmonisation de l'établissement des rapports et le pacte de financement. Le PNUD n'avait pas encore recouvré tous les revenus engendrés par la fourniture de services au système des coordonnateurs résidents et continuait de s'employer à déterminer ces coûts. Elle a souligné qu'il était important que le PNUD dispose d'une base solide de ressources ordinaires pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Le PNUD collaborait avec le Groupe des innovations institutionnelles en vue de trouver des moyens d'être plus efficace, avait transformé son déficit en excédent, et investissait davantage dans les programmes de pays tout en favorisant la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies. Concernant le sondage du système des coordonnateurs résidents, le PNUD réaffirmait sa volonté de continuer à explorer de nouveaux moyens de recueillir les retours de ses partenaires sur la performance du système des Nations Unies au niveau national.

84. La Directrice exécutive adjointe (gestion) du FNUAP a déclaré que les résultats des plans-cadres de coopération deviendraient les résultats des descriptifs de programme de pays et que les plans-cadres de coopération seraient donc utilisés comme des plans de mise en œuvre. Concernant l'établissement de rapports, les systèmes du FNUAP étaient alignés sur UN-Info et le nouveau progiciel de gestion intégré du Fonds permettrait d'intégrer le processus d'établissement de rapports de manière fluide entre les deux systèmes. L'équipe de pays continuerait d'impliquer les organismes résidents et non résidents, offrant ainsi au système des Nations Unies la possibilité d'examiner de nouveaux modèles d'activités. Le complément des directives sur les plans-cadres de coopération présentait différentes options sur la configuration de l'équipe de pays, à la fois pour les organismes résidents et non résidents. La mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité au niveau des pays était progressive, les bureaux de pays étant seulement en train de s'adapter à la Nouvelle façon de travailler, laquelle comprenait l'application du nouvel outil d'évaluation des coordonnateurs résidents. Le FNUAP renforçait les capacités de ses représentants assistants (non présents dans le pays) afin qu'ils puissent assumer un rôle plus important dans le cadre des équipes de pays et en tant que chefs de bureaux. Les incidences financières de cet effort étaient minimales. Dans le cadre du Groupe des innovations institutionnelles, le FNUAP avait adopté une perspective « client », laquelle montrait bien qu'il était nécessaire d'accroître les investissements dans les systèmes, les locaux et les services pour parvenir à une plus grande efficacité et réaliser des économies. Le projet pilote du FNUAP en Afrique du Sud servait de modèle aux efforts visant à consolider les services au sein des petits bureaux et à réaliser des économies de coûts et des gains d'efficacité.

85. Le Conseiller juridique et directeur du bureau de liaison de New York de l'UNOPS a mentionné que le cadre de gestion et de responsabilité était en cours de mise en œuvre et représentait un pas dans la bonne direction. Il a indiqué qu'il restait des questions à régler aux niveaux national, régional et sous-régional concernant les modalités de contrat. L'un des thèmes importants était l'inclusion, une notion essentielle pour l'UNOPS en tant qu'organisme non résident. Concernant les opérations à l'échelle du

système et le Groupe des innovations institutionnelles, l'UNOPS avait beaucoup à offrir en matière de passation de marchés et d'approvisionnement en ligne et d'infrastructures de qualité. Concernant les progrès accomplis dans la réalisation des engagements du pacte de financement, l'UNOPS a expliqué que la ventilation des dépenses par objectif de développement durable était un indicateur sur lequel il travaillait encore.

86. Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

XI. Méthodes de travail du Conseil d'administration

87. Le Vice-Président du Conseil d'administration a indiqué que, conformément à la décision [2019/16](#), les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et de l'UNICEF et d'ONU-Femmes avaient élaboré une proposition commune visant à améliorer les méthodes de travail des réunions conjointes des conseils d'administration. Le Bureau du Conseil était convenu que, plutôt que de tenir des débats en plénière sur la question durant la session, le Conseil utiliserait le temps imparti pour négocier une décision dans le cadre de réunions informelles.

88. Les délégations n'ont fait aucun commentaire sur cette question.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2019/22](#) sur les méthodes de travail du Conseil.

XII. Visites sur le terrain

90. Le rapporteur a présenté le rapport sur la visite conjointe en Colombie des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2018/CRP.1](#)), qui s'est déroulée du 11 au 18 mai 2019. Cette présentation a été suivie d'un court métrage sur la visite. La visite comprenait diverses rencontres avec les autorités colombiennes, comme le Ministère des affaires étrangères, l'Agence présidentielle de coopération (APC-Colombie), le Département national de planification, la Commission juridique pour la parité de la femme du Congrès de la République, certains des hauts conseillers présidentiels et d'autres autorités nationales collaborant avec les organismes des Nations Unies.

91. Le Gouvernement colombien a manifesté son intérêt en faveur du renforcement de sa coopération avec le système des Nations Unies pour le développement, dans la mesure où la planification des actions mises en place tenait compte des exigences et des besoins du pays bénéficiaire, et cela dans certains domaines critiques où les organismes des Nations Unies offraient une valeur ajoutée. Il importait de cibler les activités des organismes du système des Nations Unies pour le développement en fonction de leurs avantages comparatifs spécifiques, en n'oubliant pas de promouvoir la collaboration interinstitutions, laquelle représentait un atout essentiel. Il convenait aussi de considérer que les activités du système de développement des Nations Unies sur le terrain devraient se concentrer sur la mise en œuvre de mesures visant à renforcer les capacités nationales et locales de manière durable. Enfin, il était nécessaire de renforcer l'appropriation et la diffusion des bonnes pratiques et des résultats obtenus par les institutions et les communautés.

92. Une délégation a souligné le rôle clef joué par l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie pour faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la refonte du système des coordonnateurs résidents, dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Ces efforts avaient permis une

meilleure harmonisation avec les plans nationaux de développement et la mise en place d'une communication plus fluide, ce qui avait contribué à identifier les domaines où le système des Nations Unies pour le développement pourrait aider au mieux le Gouvernement, de manière intégrée et cohérente.

93. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Colombie ([DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2019/CRP.1](#)).

XIII. Questions diverses

Allocution de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que d'ONU Femmes

94. Dans sa déclaration, la Présidente nouvellement nommée du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes a mis l'accent sur l'engagement revitalisé du Conseil auprès des hauts responsables et du personnel. Elle a mis en avant la culture institutionnelle, les modalités contractuelles, les compétences en matière d'encadrement et le rôle de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Elle s'est félicitée du plan du FNUAP visant à favoriser un environnement de travail respectueux et a salué la stratégie « People for 2030 » du PNUD. Malgré ces avancées, les fonctionnaires étaient toujours peu enclins à s'exprimer et il existait une perception générale négative selon laquelle les pratiques de recrutement ne reposaient pas sur le principe d'égalité des chances. Le faible taux de signalement des cas de faute professionnelle, d'abus de pouvoir et de harcèlement sexuel continuait de poser problème. Il était essentiel d'attirer et de retenir le personnel ; elle a encouragé le PNUD et le FNUAP à suivre les bonnes pratiques de l'UNICEF et de l'UNOPS. Les organisations devraient privilégier le recrutement et la rétention des dirigeants très compétents, deux mesures indispensables pour attirer et retenir le personnel de qualité. Le Conseil du personnel appuyait la révision des politiques de performance menée par le Bureau des ressources humaines du PNUD et collaborait avec les organismes des Nations Unies pour coordonner les méthodes régissant les conditions d'emploi et l'examen des salaires locaux ; il coopérait également avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour traiter les dossiers en retard.

95. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir rendu public le rapport de rapport du Groupe de travail indépendant sur la discrimination liée au genre, le harcèlement sexuel, le harcèlement et l'abus d'autorité sur le lieu de travail, et a salué les efforts déployés par l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel. Elles ont encouragé les autres fonds et programmes à suivre l'exemple de l'UNICEF et à demander que soient menées des révisions similaires. La participation de toutes les parties prenantes était essentielle pour favoriser une culture du changement. Il fallait que le personnel sente qu'il pouvait s'exprimer en toute sécurité et ait accès à des mécanismes confidentiels et impartiaux pour effectuer les signalements, mener les enquêtes et mettre en place une médiation. Le groupe de délégations a attiré l'attention sur trois éléments nécessaires pour faire évoluer la culture : a) de bonnes politiques et procédures institutionnelles en matière de harcèlement, de conflit d'intérêts et d'abus de pouvoir ; b) des institutions qui fonctionnent et disposant de suffisamment de personnel ; et c) une culture institutionnelle éthique continuellement renforcée. Il était important d'avoir un système judiciaire fort au sein du système des Nations Unies, notamment une fonction de règlement des conflits solide et un dispositif de médiation plus efficace, qui déboucheraient sur des enquêtes menées en temps opportun et sur la mise en œuvre de leurs conclusions.

96. En réponse, la Directrice par intérim du Bureau des services de gestion du PNUD a souligné que la stratégie « People for 2030 » répondait aux principales questions soulevées. Les organisations devaient faire coïncider les modalités de contrat, quelle que soit leur catégorie, avec les emplois requis et mettre l'accent sur la capacité des superviseurs à s'impliquer de manière équitable tout au long des périodes d'évaluation. Le PNUD avait pris des mesures, notamment l'introduction d'un certificat de gestion des personnes, pour anticiper le changement de culture. Le harcèlement sexuel était également lié à d'autres questions se posant en milieu professionnel, notamment la parité des sexes, l'exclusion, les brimades et la gestion du personnel. Le PNUD avait pris des mesures visant à expérimenter, avec le Bureau de l'Ombudsman, un réseau de « facilitateurs du respect sur le lieu de travail » à l'appui du personnel et ferait appel aux capacités additionnelles de médiation fournies par l'UNICEF. Il avait renforcé ses services indépendants d'assistance téléphonique pour lutter contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination et de mauvais traitements. Il continuerait à mener chaque année son Sondage mondial du personnel, qui englobait ces questions. Concernant le recrutement, le PNUD mettrait en place, en 2020, de nouvelles politiques en matière de planification des carrières ainsi qu'une politique de mobilité actualisée et suivrait les pratiques de l'UNICEF et de l'UNOPS visant à mettre fin aux stages non rémunérés.

97. Le Directeur de la Division des ressources humaines du FNUAP a déclaré que le personnel du Fonds était composé de 50 % d'hommes et de 50 % de femmes, bien que les membres de la haute direction ne reflètent pas la parité. Le FNUAP continuait d'œuvrer pour remédier à cela. Le politique sur le handicap du FNUAP s'attaquerait aux questions d'inclusivité sur le lieu de travail tandis que l'initiative sur la culture institutionnelle était axée sur la civilité. Concernant le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles, le FNUAP avait adopté des politiques visant à faire en sorte que les membres de son personnel se sentent assez à l'aise pour dénoncer ces pratiques. Selon le Sondage mondial du personnel de 2018, les fonctionnaires avaient suffisamment confiance pour signaler les manquements, y compris les cas de harcèlement sexuel. Le FNUAP était déterminé à mener une étude similaire à celle de l'UNICEF. Sur le sujet du bien-être et de la santé mentale, le FNUAP avait adopté une position dynamique et axée sur la prévention, qui comprenait l'organisation de formations pour les intervenants de première ligne en matière de santé mentale. En plus de son programme d'aide aux employés, le FNUAP mettrait en place des « conseillers pour le respect au travail » au niveau national, afin de lutter contre les autres formes de harcèlement ou de violence au travail. Concernant le recrutement, le FNUAP répondrait aux préoccupations au sujet de la transparence. Le Fonds collaborait avec les responsables afin qu'ils comprennent leur rôle et puissent garantir un environnement de travail sain, sûr et favorable.

98. Le Conseiller juridique et directeur du bureau de liaison de New York de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS menait chaque année un sondage auprès de son personnel ainsi qu'une enquête distincte sur les comportements sur le lieu de travail, et a rajouté qu'en 2019, les deux avaient été regroupés. Les résultats de cette enquête globale avaient éclairé les politiques de l'UNOPS et montré que l'évolution professionnelle, la diversité et le recrutement étaient des questions importantes pour le personnel. La prime annuelle de mérite de l'UNOPS récompensait la performance des membres du personnel, peu importe leur type de contrat. L'UNOPS collaborait avec le Conseil du personnel pour expérimenter de nouvelles modalités contractuelles, destinées tout particulièrement aux organisations de terrain. Concernant la résolution des conflits, l'UNOPS avait mis en place un réseau de pairs pour former des individus et constituer ainsi un noyau de personnel capable de réagir rapidement aux conflits sur le terrain. Concernant la gestion des personnes, l'UNOPS étudiait de nouveaux moyens de gérer et d'améliorer la culture institutionnelle et avait repris les résultats du sondage du personnel pour en faire des objectifs dans les plans de performance des cadres.

99. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Adoption des décisions

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

100. Un groupe de délégations, tout en acceptant la décision du Bureau du Conseil d'administration de poursuivre les négociations sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP, a noté avec regret que le débat avait été inutilement politisé. Le groupe a fermement défendu le mandat du FNUAP concernant la protection de la santé sexuelle et procréative et des droits qui y sont associés et les progrès dans ce domaine. Tout effort visant à revenir à la période précédant 1994 constituait une atteinte directe à la promotion de la santé sexuelle et procréative, aux droits en matière de procréation et aux droits de l'homme ainsi qu'aux avancées réalisées jusque-là dans ce domaine – ce qui était particulièrement inacceptable alors que l'on célébrait le 25^e anniversaire de la Conférence du Caire et de l'adoption du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le 50^e anniversaire de la création du Fonds. Les délégations ont déclaré que les questions soulevées allaient bien au-delà du dialogue structuré sur le financement, qui visait à allouer les fonds des donateurs là où les besoins étaient les plus criants afin de réaliser les trois objectifs transformateurs du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 et d'atteindre les objectifs de développement durable. Le groupe de délégations a noté que le texte de la décision avait été soumis à la procédure d'approbation tacite et que les États Membres en faveur de cette déclaration n'avaient pas été informés du fait que cette procédure avait été interrompue. Les délégations appréciaient le fait que les membres du Bureau aient décidé de repousser leur décision après avoir pris tous les éléments en compte ; toutefois, le groupe ne pouvait pas se montrer en faveur de cette approche. Le texte de la décision présenté par le facilitateur contenait une modification mineure du libellé précédemment convenu, à savoir les décisions sur le dialogue structuré sur le financement de 2016, 2017 et 2018. Le groupe a déclaré appuyer pleinement le mandat du Fonds et a demandé des éclaircissements sur la manière dont le Bureau et le Conseil avaient pris leurs décisions.
